

# RÉSUMÉ DU GUIDE CULTIVER UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE EFFICACE

UN GUIDE À L'INTENTION DES PETITES ENTREPRISES AGRICOLES

PAR: MARGOT HURLBERT

Juillet 2024



Canada Climate  
Law Initiative | L'Initiative canadienne  
de droit climatique



# 1 RÉSUMÉ

Les récents incendies, sécheresses et inondations ont été exacerbés par les changements climatiques. Étant donné qu'ils risquent de prendre de l'ampleur à l'avenir, les changements climatiques sont devenus l'un des points essentiels exigeant, de la part des membres des conseils d'administration, qu'ils fassent preuve de compétence, de prudence et de diligence dans l'exercice de leurs fonctions. Le droit canadien stipule en effet que les administrateurs de sociétés ont l'obligation légale d'agir avec prudence et diligence dans le cadre de leurs responsabilités, en supervisant les activités et en assurant la viabilité à long terme des exploitations agricoles constituées en société. Indépendamment de leur opinion personnelle sur les changements climatiques, les administrateurs doivent, dans leur rôle de supervision de l'entreprise qu'ils servent, prendre en compte les considérations climatiques, car il est clairement établi que celles-ci ont un impact sur les systèmes économiques et financiers. S'ils ne le font pas, leur responsabilité personnelle pourrait être mise en cause.

Voir au-delà des limites de l'exploitation et de la prochaine récolte est de plus en plus crucial pour se préparer au futur et aux risques climatiques à venir; tel est l'objectif sous-jacent à ce rapport. Même si, en termes de climat et de durabilité, les efforts des grandes exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires sont plus aboutis, et même si leur gouvernance est plus complexe, les obligations en la matière s'appliquent aussi bien aux petites fermes qu'aux groupes agroalimentaires, indépendamment de la composition de leur conseil d'administration, de leur niveau de connaissance, de leurs ressources et de leurs capacités. Les administrateurs des petites fermes doivent, eux aussi, mettre en place une gouvernance climatique efficace et prendre en considération les risques et opportunités climatiques dans leur processus décisionnel pour assurer la résilience de l'entreprise dont ils ont la charge face aux phénomènes météorologiques violents, aux changements climatiques et à l'évolution rapide des réglementations et des attentes du marché. Ce rapport détaille les dangers auxquels sont exposées les exploitations agricoles, les obligations des administrateurs par rapport à l'anticipation de ces aléas, et les stratégies de gestion des risques climatiques.

## A POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES?

L'année dernière, l'impact des changements climatiques a été incontestable : incendies dans tout le Canada et sécheresse dans les provinces des Prairies. Les changements climatiques sont bien réels; ils se manifestent ici et maintenant, et l'humain en est la cause; mais il est aussi la solution<sup>1</sup>. Depuis 1850, la température de l'air à la surface du globe a augmenté de 1,9 °C<sup>2</sup>. Dans certains endroits du Canada, cette hausse de température est ressentie comme « radoucissement » du climat. La température minimale moyenne en hiver est effectivement passée de -22 °C il y a 55 ans à -16 °C aujourd'hui (soit un réchauffement de 6 °C). De même, la durée moyenne de la période de culture sans gel est passée de 106 jours au milieu des années 1960 à 140 jours à l'heure actuelle<sup>3</sup>. Ce réchauffement s'est notamment



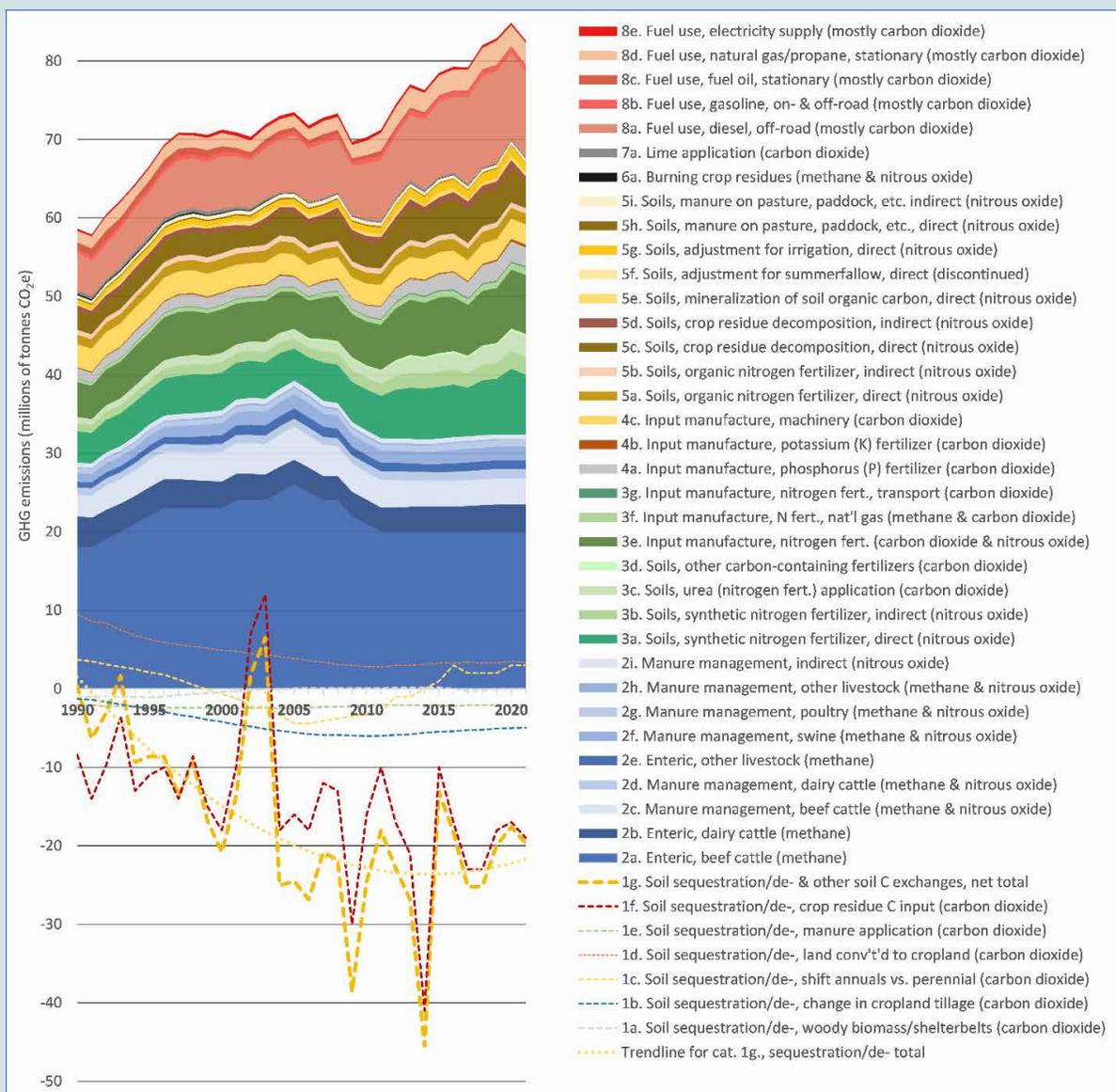
traduit par l'apparition du virus du Nil occidental et par la propagation et la gravité sans précédent de l'infestation par le dendroctone du pin<sup>4</sup>. Les changements climatiques se manifestent également sous forme de sécheresses, d'inondations et d'incendies plus fréquents et plus intenses. Ces événements mettent en péril les moyens de subsistance, la production agricole et industrielle et l'économie en général. L'amplification des risques liés aux changements climatiques est le résultat de réponses insuffisantes et inefficaces.

L'activité humaine amplifie les émissions de gaz à effet de serre<sup>5</sup> (exprimées en équivalents CO<sub>2</sub> et souvent désignées dans ce document par le terme générique de « carbone »), ce qui modifie le climat. Or, depuis la révolution industrielle, l'activité humaine s'est intensifiée, et le climat détermine maintenant l'activité humaine. Face à cette situation, les pays multiplient les mesures d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter l'activité humaine aux changements climatiques.

L'industrie gazière et pétrolière et le secteur des transports sont certes les plus gros émetteurs de GES, mais au cours des dernières décennies, l'agriculture a généré 7 à 10 % des émissions. Outre l'utilisation de combustibles par les exploitations, l'épandage de biosolides et d'engrais azotés inorganiques, la décomposition des résidus de récolte, la baisse de la teneur en carbone organique du sol, la mise en

culture de sols organiques, les émissions indirectes dues au lessivage et à la volatilisation des sols, le brûlage des déchets agricoles dans les champs, le chaulage et l'épandage d'urée sont à l'origine des GES provenant de la production végétale. Les étables, le fumier déposé par les animaux au pâturage, l'entreposage et l'épandage du fumier pour fertiliser les sols, sont à l'origine des GES provenant de la production animale. En 2020, l'agriculture représentait la cinquième source d'émissions de GES, soit 3 % de plus qu'en 2019. Entre 1990 et 2020, les émissions de GES ont augmenté de 33 %, principalement à cause de la production végétale et de l'utilisation accrue d'engrais<sup>6</sup>. Ces calculs ne tiennent compte ni des émissions générées par les processus de production et par le transport, ni des émissions diffuses liées à la production d'engrais azotés. S'ils étaient comptabilisés, les GES émis par le secteur agricole atteindraient 12 % de l'ensemble des émissions au Canada<sup>7</sup>.

**FIGURE 1 : ÉMISSIONS ET FLUX AGRICOLES CANADIENS, 2019-2020<sup>8</sup>**



Pendant de nombreuses années, les décideurs canadiens ont eu tendance à ignorer, ou à minimiser, la probabilité que ces risques se concrétisent à l'avenir. Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre et de la Banque du Canada, qualifie la crise climatique de « tragédie des horizons »<sup>9</sup>. En dépit des graves sécheresses, inondations et incendies qui se produisent actuellement, le fait est que les véritables conséquences des changements climatiques se feront sentir bien après les échéances habituellement envisagées par la plupart des gouvernements et des entreprises; c'est donc fardeau imposé aux générations futures par la génération actuelle, peu motivée à y remédier immédiatement.

Mais faute d'agir dès maintenant, c'est le bien-être des générations futures qui sera menacé. Si rien n'est fait, certains actifs, comme les centrales électriques au charbon ou au gaz naturel non équipées de technologie de séquestration du carbone, pourraient être délaissés, ce qui nous empêcherait d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050. Les jeunes pensent que c'est maintenant qu'il faut agir; 70 % d'entre eux estiment que le rythme de transition est soit figé, soit trop lent; les futurs consommateurs de denrées agricoles sont prêts à payer pour une transition plus rapide et à modifier leur mode de vie en conséquence<sup>10</sup>.

Au Canada et dans le monde, les entreprises, les industries et autres secteurs d'activité, ainsi que les chaînes d'approvisionnement vont connaître une transformation profonde, au fur et à mesure que nous serons confrontés aux risques climatiques. La chaîne d'approvisionnement énergétique sera très probablement différente, ce qui aura des répercussions sur l'agriculture. L'Agence internationale de l'énergie est arrivée à la conclusion que les énergies renouvelables ne seront pas suffisantes, à elles seules, pour respecter les engagements de l'Accord de Paris. L'énergie solaire, éolienne et nucléaire, l'hydrogène à faible teneur en carbone, les batteries et la séquestration et le stockage du carbone (CCUS) devraient être incorporés aux plans des gouvernements. Le secteur des transports et l'agriculture devront être décarbonés<sup>11</sup>. De nombreux pays, régions, villes et entreprises ont légiféré ou établi des objectifs de carboneutralité d'ici 2030 ou 2050, et beaucoup d'autres envisagent de faire de même<sup>12</sup>.

La prise de décisions relatives aux changements climatiques ne dépend pas d'un seul individu; c'est un processus qui n'est ni simple, ni linéaire. Des compromis complexes devront être trouvés entre, d'une part, les politiques d'adaptation (pour réduire l'impact des changements climatiques) et d'atténuation (pour freiner le rythme des changements climatiques) et, d'autre part, les intérêts concurrents, tels que la sylviculture (pour pouvoir stocker le carbone) et l'agriculture (pour faire évoluer la sécurité alimentaire). L'un des points essentiels est de savoir comment prendre des décisions optimales, eu égard à des engagements mondiaux, nationaux, provinciaux et municipaux de plus en plus contraignants sur le plan juridique. L'établissement d'objectifs nationaux, provinciaux, territoriaux ou sectoriels rigoureux exige de prendre des décisions quant à la répartition des responsabilités. Les objectifs du gouvernement du Canada en matière de changements climatiques ont été définis dans le Cadre pancanadien de 2017. La Colombie-Britannique et le Manitoba ont légiféré sur des cadres de responsabilité climatique, tout comme la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni<sup>13</sup>. Au niveau fédéral, le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La Loi canadienne sur la responsabilité en matière de

carboneutralité a été déposée au Parlement en novembre 2019 et sanctionnée en juin 2021, pour que cet objectif devienne juridiquement contraignant d'ici 2050.

L'évolution du sentiment général à l'égard de la responsabilité des entreprises s'accompagne également d'une évolution de la responsabilité juridique. Les actions en justice intentées par les jeunes contre les gouvernements en raison de l'insuffisance de leurs efforts dans le domaine climatique se multiplient, mais il en va de même pour les poursuites lancées contre des entités privées qui ne se sont pas adaptées aux changements climatiques, n'ont pas intégré les risques connexes dans leurs investissements et leur planification, n'ont pas signalé les dangers inhérents, ou qui ont fourni des informations insuffisantes, trompeuses ou inadéquates sur leur niveau de préparation, notamment en ce qui concerne les scénarios visant à limiter le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 °C<sup>14</sup>. Les appels à renforcer les exigences relatives à la préparation à un réchauffement de 2 °C et à la communication<sup>15</sup> (semblables à l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050) ont été endossés par le G20, l'American Bar Association<sup>17</sup> et la Commission européenne<sup>18</sup>. Ces évolutions nationales et internationales prennent de l'ampleur et le secteur agricole devrait d'ores et déjà les prendre en considération pour avoir la garantie que les futures décisions, réglementations et stratégies seront adaptées à ses besoins.

## B RÔLE DES ADMINISTRATEURS

Les producteurs agricoles ont toujours su s'adapter et gérer les variations des conditions météorologiques et l'évolution du climat. Les agriculteurs des Prairies ont une grande expérience en matière d'adaptation à la sécheresse, de gestion de l'eau et d'irrigation, de problèmes de salinité, de mauvaises herbes et de parasites dans leurs exploitations. Avec l'évolution du climat, les nouvelles conditions météorologiques et les phénomènes climatiques marqués par des sécheresses et inondations de plus en plus intenses et fréquentes se succédant de façon accélérée posent de nouveaux défis. L'accumulation des périls, ou la combinaison de deux aléas, tels qu'une période de sécheresse et une pandémie mondiale, avec les défaillances des chaînes d'approvisionnement qui en découlent, amplifient les risques pour l'agriculture. En outre, les risques en cascade peuvent se répercuter sur les chaînes d'approvisionnement lorsque des conflits régionaux perturbent les intrants agricoles (leur disponibilité et leur prix), ou influent, sur le prix des denrées et l'accès aux marchés étrangers.

La politique internationale a certes toujours eu des répercussions sur le commerce des produits agricoles, mais à l'avenir, la politique climatique pèsera de plus en plus lourd. Au niveau mondial, national et régional, les conditions d'assurabilité peuvent avoir des conséquences sur les régimes d'assurance agricole. Les engagements de réduction des gaz à effet de serre, qui ont eu des implications pour la production d'électricité et les grands émetteurs industriels, concernent également le secteur des transports, avec des conséquences pour les engins agricoles et l'acheminement des denrées. L'agriculture ne pourra pas se soustraire à la lutte contre les changements climatiques et au respect des engagements pris pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Il devient de plus en plus crucial, pour les producteurs agricoles et les dirigeants d'entreprises agricoles, de voir au-delà des limites de l'exploitation et de la prochaine récolte, pour se préparer au futur et aux risques climatiques à venir; ce guide se concentre sur les petites fermes (moins de 5 000 ha) qui, de plus en plus, ont besoin de mettre en œuvre des pratiques de gouvernance climatique et de gestion des risques efficaces. Il a pour but de souligner les risques et opportunités climatiques concernant les entreprises agricoles, les obligations légales des administrateurs et dirigeants du secteur agricole canadien dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette, les réglementations actuelles et à venir, ainsi que les meilleures pratiques en matière de gouvernance climatique.

## C STRUCTURE DU GUIDE

Ce guide est organisé en six parties. À la suite du résumé, la partie II décrit les risques liés aux changements climatiques (physiques, transitoires et systémiques); la partie III donne un aperçu juridique des obligations des administrateurs et du niveau de diligence exigé de leur part; la partie IV décrit les opportunités climatiques et met en lumière certaines initiatives agricoles en la matière; et la partie V fournit des informations pratiques pour faire face aux risques climatiques et, pour les administrateurs, s'acquitter de leurs obligations et faire preuve de la diligence nécessaire, grâce à une gouvernance climatique efficace. Le rapport se termine par une conclusion.





Canada Climate  
Law Initiative

L'Initiative canadienne  
de droit climatique